



VOUS PROTÉGER,
C'EST DANS NOS GÈNES

Focus sur les Régimes de Santé et Prévoyance de l'Industrie Pharmaceutique

Programme

I- Situation financière du Régime

- Chiffre clés
- Situation financière du régime
- Evolutions au 1^{er} janvier 2026
- Régimes complémentaires : zoom sur l'aide aux aidants
- Points d'attention gestion (délai de déclaration, MTT, contrôle de la limitation au net ...)

II – Services

Les outils au service des entreprises et des salariés

- Les nouveaux services santé
- Les nouveaux services prévoyance

Action sociale, prévention, solidarité

- Les différents dispositifs (/ guichet unique)
- Le HDS (filapgis, ...)
- Action sociale KLESIA AGIRC-ARRCO

Le régime de branche

Les différents niveaux de couvertures, chiffres clés

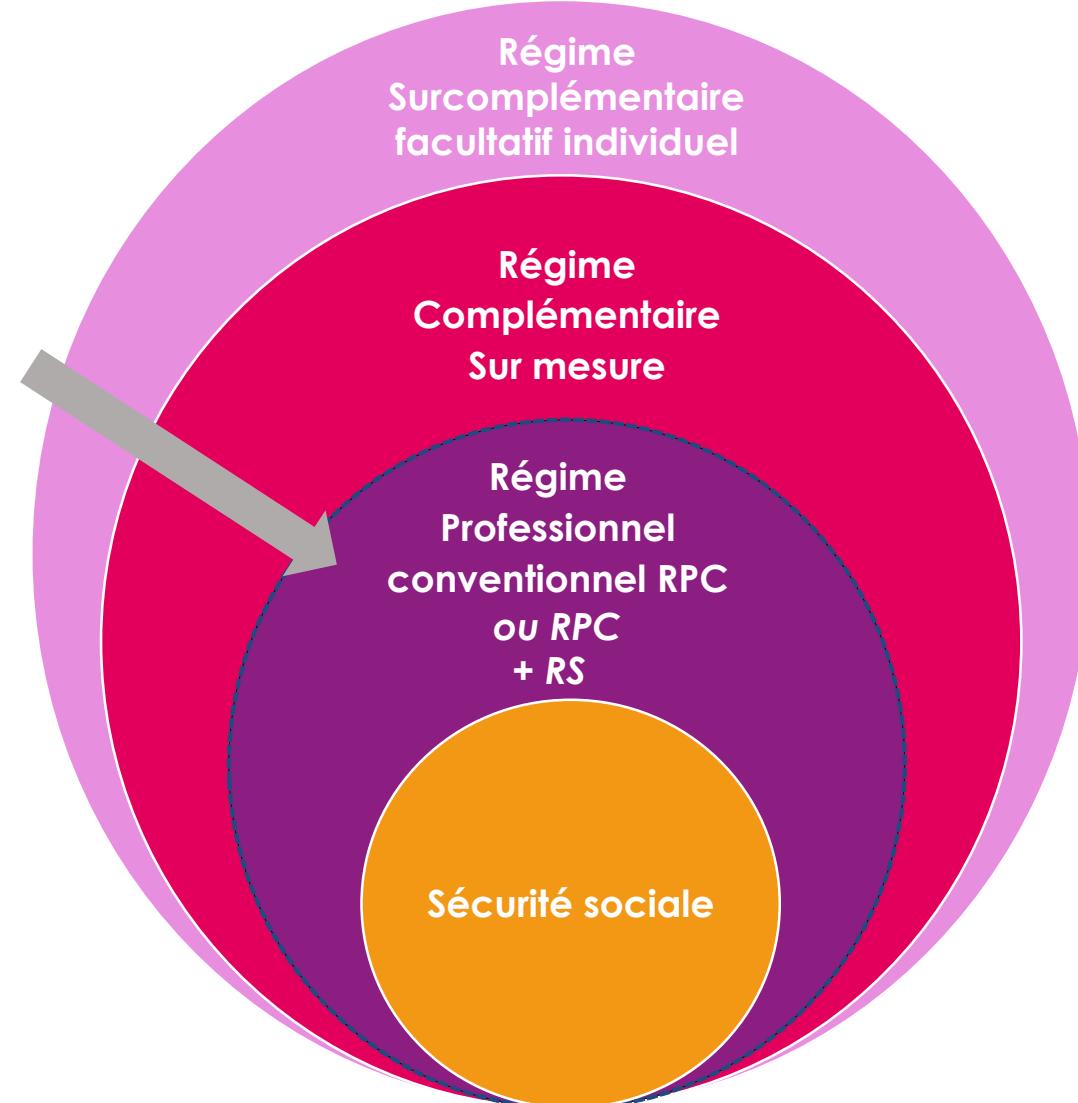
Le Régime de Branche et les régimes complémentaires d'entreprises

Le régime de branche

RPC = Régime Professionnel

Conventionnel = minimum conventionnel de branche

RS = Régime Supplémentaire = complète le RPC pour les entreprises qui le souhaitent = régime complémentaire défini conventionnellement



Les complémentaires d'entreprises

Chaque entreprise peut décider de compléter le minimum conventionnel et définir ses propres couvertures = régime complémentaire d'entreprise qui doit respecter les dispositions conventionnelles.

Les surcomplémentaires facultatives

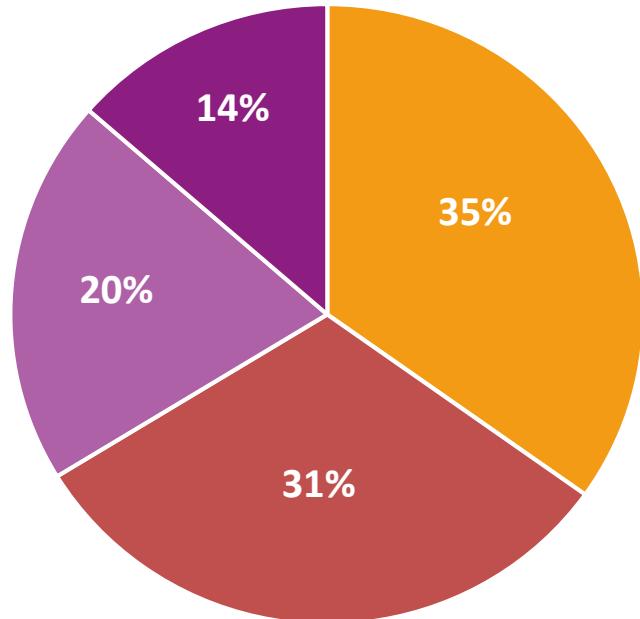
L'entreprise peut également choisir de définir des options à adhésion facultative du salarié (surcomplémentaire responsable ou non responsable)

En Santé : Répartition par niveau de couverture

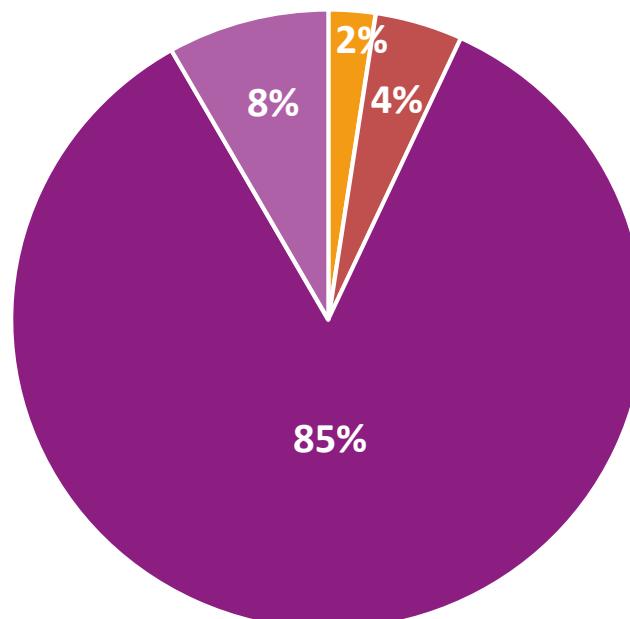
737 entreprises adhèrent au RPC santé = 70 000 salariés

- **1/3 des entreprises adhèrent au RPC seul = 2% des salariés**
- **1/3 des entreprises adhèrent au RPC + RS = 4% des salariés**
- **1/3 des entreprises ont souscrit un contrat complémentaire = 94% des salariés**

Entreprises



Salariés



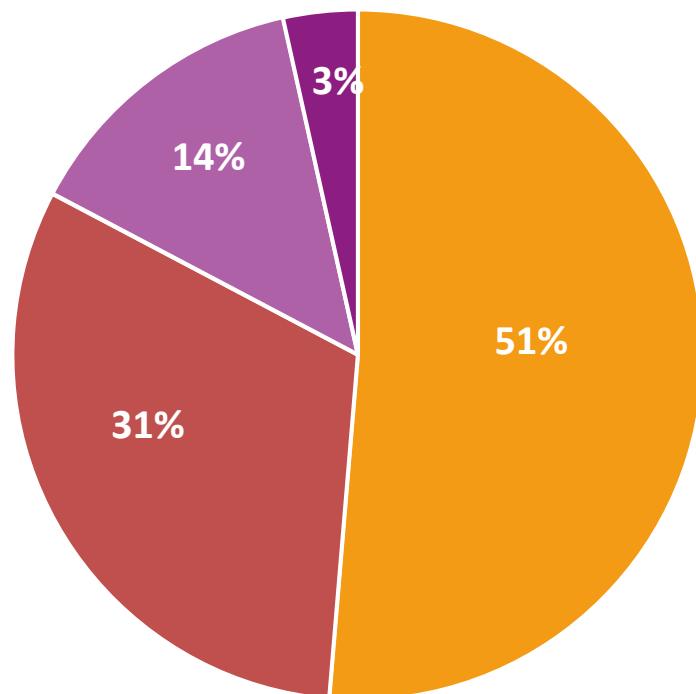
- **RPC seul**
- **RPC+RS**
- **RPC + Complémentaire**
- **RPC + RS + Complémentaire**

En Prévoyance : Répartition par niveau de couverture

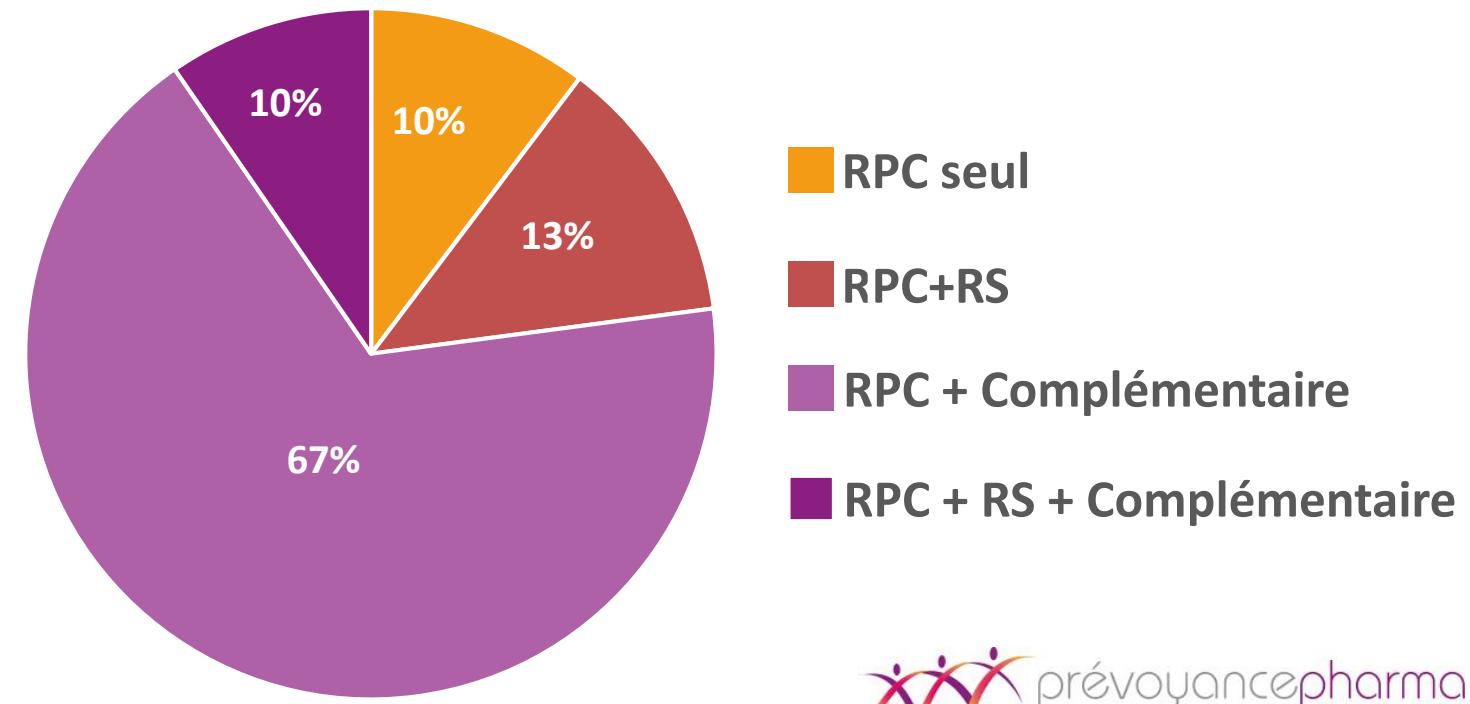
828 entreprises adhèrent au RPC prévoyance = 72 000 salariés

- **50% des entreprises adhèrent au RPC seul = 10% des salariés**
- **31% des entreprises adhèrent au RPC + RS = 13% des salariés**
- **17% des entreprises ont souscrit un contrat complémentaire = 77% des salariés**

Entreprises



Salariés



Le Régime de Branche en chiffre au 31 décembre 2024

Le régime de prévoyance et santé des Salariés



850 entreprises



142 500 personnes protégées en santé
72 000 assurés en prévoyance



140 M€ de cotisations HT
67 M€ en prévoyance
69 M€ HT en Santé
2,9 M€ pour le Haut Degré de Solidarité



134 M€ de prestations versées - 331 M€ de provisions
64 M€ de prestation prévoyance - 324 M€ de provisions
67 M€ de prestations Santé - 7 M€ de provisions
2,7M € de prestations du Haut Degré de Solidarité



114 M€ de fonds et Réserves
50 M€ en prévoyance
25 M€ en Santé
38 M€ fonds collectif santé
1,2 M€ fonds social

Le Régime santé des Anciens salariés



19 000 personnes protégées



23 M€ de cotisations
21,5 M€ HT en Santé
2,5 M€ prélevées sur la réserve de couverture



21 M€ de Prestations – 2 M€ de provisions
21 M€ de prestations Santé



65 M€ de réserves
Réserve générale : 10,6 M€
Réserve de couverture : 54,7 M€

La situation financière du régime

Prévoyance, santé des actifs, santé des anciens salariés, HDS

Les équilibres financiers du régime conventionnel - Prévoyance

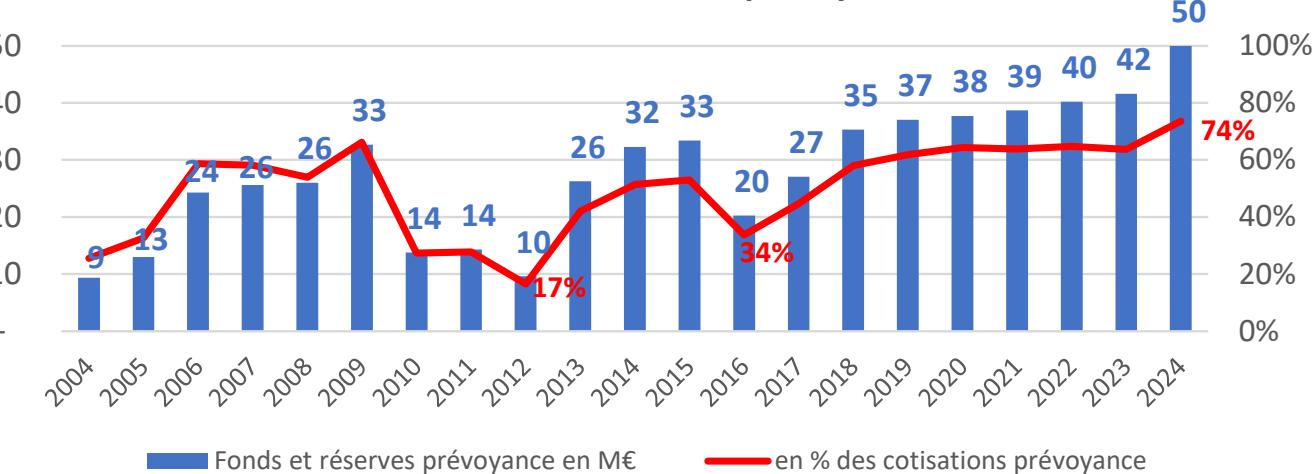
Des réserves qui permettent de faire face aux fluctuations de la sinistralité et assurent une stabilité des taux de cotisation depuis plus de 15 ans

- Des taux de cotisations inchangés depuis plus de 15 ans (*après une baisse de cotisation de -5,8 % en 2008*)
- Un taux de décès très faible et une charge de prestations élevée en arrêt de travail en partie liée à un provisionnement prudent
- De bonnes performances financières de l'actif général AXA qui permettent de générer un niveau élevé de produits financiers sur provisions et réserves
- Des frais d'assurance, de gestion et de commercialisation très compétitifs (*4,5 % des cotisations + 3 % des prestations périodiques*)
- Des réserves prévoyance qui représentent aujourd'hui 74 % des cotisations prévoyance (50 M€)

Résultat comptable prévoyance en M€



Evolution des fonds et réserves prévoyance en M€

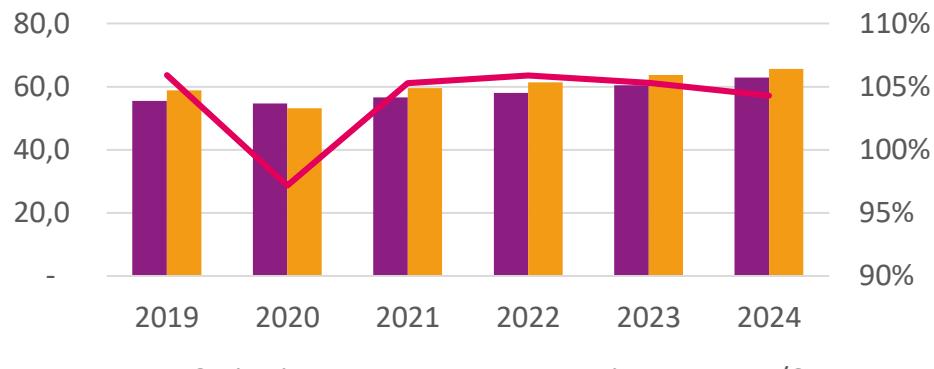


Les équilibres financiers du régime conventionnel - Santé

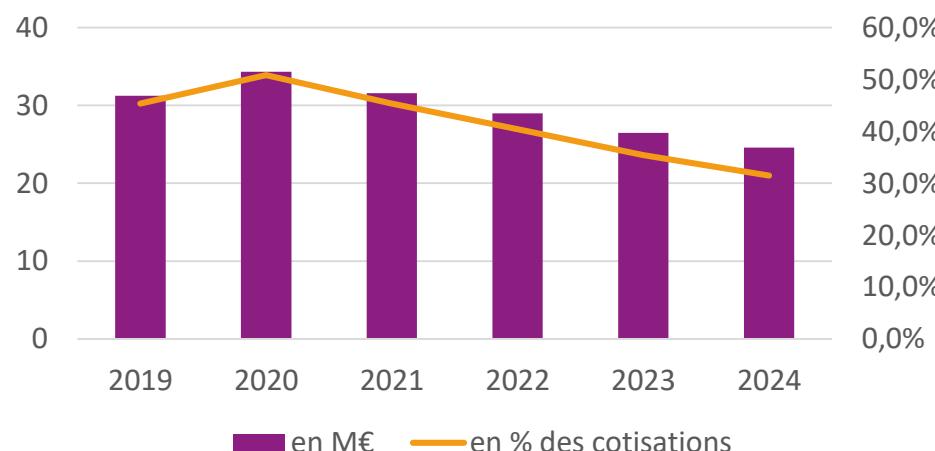
Régime santé des salariés

- Des taux de cotisations inchangés depuis 2012 malgré des améliorations de garanties et le financement du Haut Degré de Solidarité
- Un ratio prestations sur cotisations stable sur les dernières années entre 104 % et 106 %
- Une réserve ayant permis d'avoir des prestations légèrement supérieures aux cotisations depuis plusieurs années
- Des frais d'assurance, de gestion, de commercialisation et de suivi de 6,9 % des cotisations HT très compétitifs

Évolution des cotisations et prestations en M€



Réserve des actifs

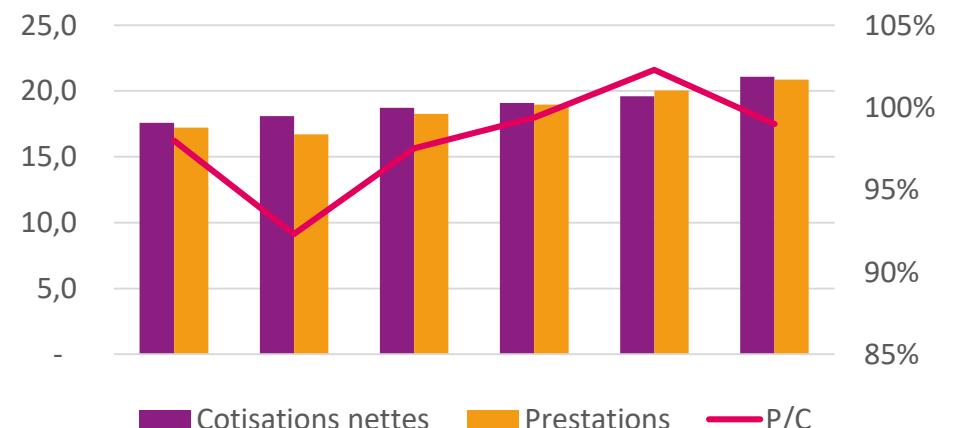


Les équilibres financiers du régime conventionnel - Santé

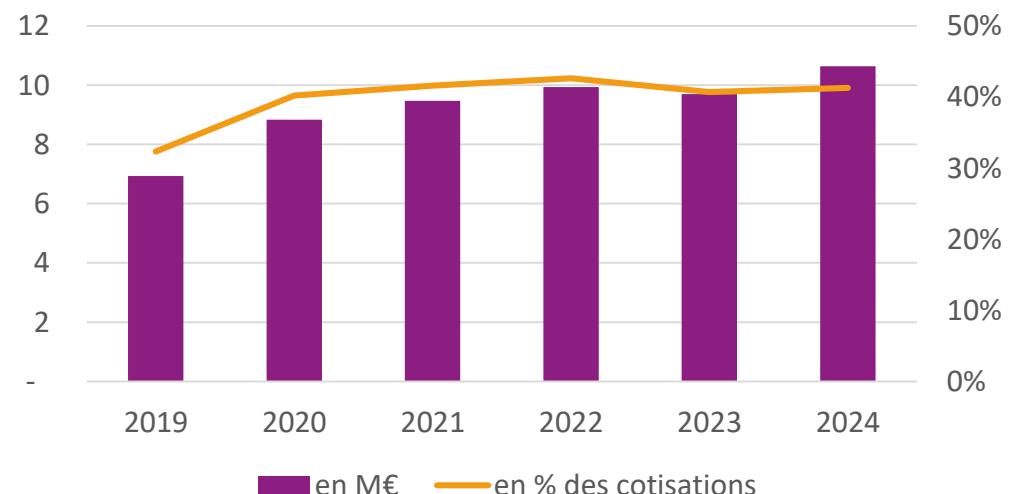
Régime santé des anciens salariés

- Des cotisations qui augmentent moins que le plafond de la Sécurité sociale ;
- Un ratio prestations sur cotisations équilibré sur les dernières années ;
- Une réserve conséquente permettant d'assurer une stabilité des cotisations ;
- Une aide à la cotisation des retraités majorée au fil du temps ;
- Des frais d'assurance, de gestion, de commercialisation et de suivi de 6,9 % des cotisations HT très compétitifs.

Évolution des cotisations et prestations en M€



Réserve des anciens salariés



UN FORT TAUX DE RE-DISTRIBUTION DU REGIME



98 %

De part les différents mécanismes de réserves et de frais de gestion optimisés, le RPC de l'industrie affiche un taux de redistribution du régime Frais de Santé de 98 %*.

En moyenne, les contrats collectifs ont un taux de redistribution de 87 % et les contrats individuels 75 % (*Rapport 2024 de la DREES*).

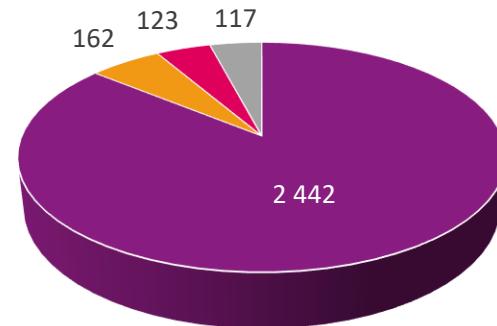
* Rapport entre les prestations réglées et les cotisations nettes de taxe.

Le Haut Degré de Solidarité

Abondé par 2 % des cotisations santé et prévoyance TTC des actifs, il finance :

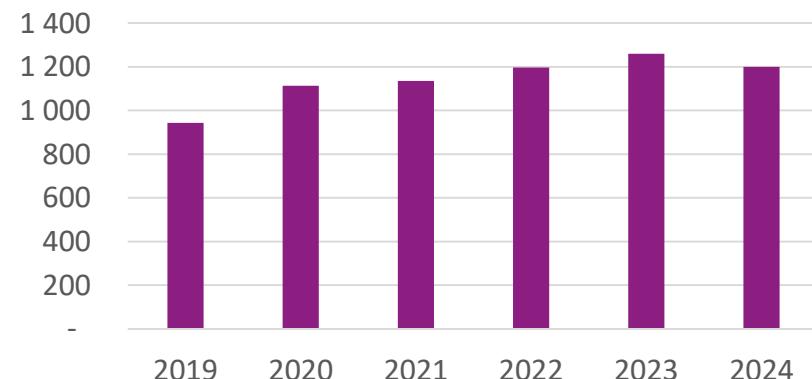
- ✓ L'aide à la cotisation des retraités du régime
- ✓ Des actions de Solidarité et de Prévention mises en œuvre progressivement
- ✓ 2 745 k€ de cotisations nettes en 2024 et 2 843 k€ d'aides financées
- ✓ Un fonds social de 1 200 k€ fin 2024 pour poursuivre le pilotage des actions de solidarité

2 843 k€ d'aides financées en 2024



- aide à la cotisation des retraités
- packs aidant et coup dur
- prévention visuelle
- autres actions

Fonds social en k€



Les équilibres financiers du régime conventionnel

L'aide à la cotisation des retraités

- Deux réserves destinées constituées pour le financement de l'aide à la cotisation des retraités
- Le fonds collectif santé
 - Destiné au financement des aides aux futurs retraités
 - Alimenté par une partie des contributions de haut degré de solidarité
 - Prélevé chaque année d'un montant représentatif des aides qui seront versées aux nouveaux retraités de l'année
- La réserve de couverture
 - Destinée à financer chaque année l'aide à la cotisation des retraités qui adhèrent au régime conventionnel
 - Alimenté du montant représentatif des aides qui seront versées aux nouveaux retraités de l'année
 - Prélevé chaque année de l'aide annuelle aux retraités
- Des réserves conséquentes permettant un pilotage à très long terme

FONDS COLLECTIF SANTÉ 2024 EN K€

Fonds au 01/01	37 749
Cotisations du degré élevé de solidarité	2 442
Frais	- 75
Financement de l'aide des nouveaux retraités de l'année	- 3 042
Produits financiers	1 203
fonds au 31/12	38 276

RÉSERVE DE COUVERTURE 2024 EN K€

Réserve de couverture au 01/01	52 559
aide à la cotisation des retraités de l'année	- 2 539
financement de l'aide des nouveaux retraités de l'année	3 042
produits financiers	1 648
Réserve de couverture au 31/12	54 710

Abondement retraités

Prise en charge d'une partie des cotisations des retraités

- Ce régime leur permettra de bénéficier du même niveau de prestation pour une cotisation **indépendante de l'âge et sans questionnaire médical** contrairement à la plupart des contrats individuels dont la cotisation augmente avec l'âge.
- Ils pourront ainsi bénéficier :
 - ✓ d'**une réduction de 15,50 € à 30 € par mois sur leur cotisation pour les revenus inférieurs à 34 320 €.**
 - ✓ d'un barème de **cotisation réduit pendant les quatre premières années.**

Situations	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année et Plus
21 120 € ou moins	59,27 €	67,29 €	75,31 €	83,33 €	92,65 €
de 21 121 € à 26 400 €	64,27 €	72,29 €	80,31 €	88,33 €	97,65 €
de 26 401 € à 34 320 €	73,77 €	81,79 €	89,81 €	97,83 €	107,15 €
Supérieur à 34 320 €	89,27 €	97,29 €	105,31 €	113,33 €	122,65 €
CONJOINT	122,65 €	122,65 €	122,65 €	122,65 €	122,65 €
ENFANT	54,23 €	54,23 €	54,23 €	54,23 €	54,23 €

Actualités réglementaires

Les évolutions réglementaires 2025, les évolutions évoquées pour 2026 ...

Actualités pour 2025



En santé

- **Hausse du tarif des consultations secteur 1 et OPTAM (22/12/2024)**
- **Hausse du tarif des soins dentaires de 4 % en général et développement de génération sans caries**
- **Impact de la réforme des retraites sur les complémentaires santé**
- **Le transport médical partagé**
- **Le remboursement intégral des fauteuils roulants (en décembre en principe)**

➡ **Un impact limité pour le régime conventionnel de l'industrie pharmaceutique**



En prévoyance

- **Baisse du plafonnement du salaire pris en compte pour le calcul des indemnités journalières de la Sécurité sociale**

➡ **Une baisse compensée par le régime conventionnel ; charge additionnelle d'environ 3M€ par an**

Actualités pour 2026



Connues
en santé

- Revalorisation de 3 % des honoraires limite de facturation pour les prothèses dentaires 100 % santé et à tarif maîtrisé
 - À l'exception de l'inlay core dont le prix baisse
- Mise en œuvre possible du 100 % santé pour les prothèses capillaires

Un déficit prévisionnel 2025 de plus de 15 milliards et de nombreuses mesures évoquées

- Une taxe ou contribution ponctuelle visant à récupérer 1 Md € des complémentaires santé
- Une hausse de la taxe, pérenne cette fois-ci, à compter de 2026 (+2 % ?)
- Des transferts de charges entre l'Assurance maladie et les complémentaires santé
 - La Cour des comptes préconise un transfert de 1 à 1,5 Md € dans une démarche pluriannuelle
- Une révision du cahier des charges des contrats responsables
 - Limitation en durée du remboursement des lunettes (passer de 2 à 3 ou 5 ans hors changement de correction) ?
 - Mise en place d'une interdiction de rembourser la médecine douce dans les contrats responsables?
- Passage de 3 à 7 jours de la carence en cas d'arrêt maladie pour les IJSS
- Sortie du dispositif d'ALD de certaines situations
- Doublement des franchises et participations forfaitaires et de leurs plafonds journaliers et annuels
 - 3 projets de décrets ont été adressés pour avis à l'assurance maladie le 6 août

Evolutions du régime au 1^{er} janvier 2026

Taux de cotisations

Les taux de cotisations au 1^{er} janvier 2026

Compte tenu des résultats et des réserves des régimes prévoyance et santé, les Partenaires sociaux ont décidé d'aménager les taux du cotisation au 1^{er} janvier 2026 avec une stabilité des taux globaux prévoyance + santé.

L'objectif est de ramener le résultat des couvertures Frais de Santé vers une situation d'équilibre tout en maintenant un niveau de réserve permettant un pilotage pérenne. Le taux de cotisation santé assis sur le salaire augmente de + 0,08 point au 01/01/2026, pour le régime général. En parallèle, le taux de cotisation prévoyance baisse de +0,08 point au 01/01/2026.

Les taux de cotisation au 01/01/2026 seront portés à :

Santé		Prévoyance
Régime Professionnel Conventionnel <i>(Régime Général)</i>	Régime Professionnel Conventionnel <i>(Régime Alsace Moselle)</i>	Régime Professionnel Conventionnel
1,21% du PMSS + 1,02% TA et TB <i>(au lieu de 1,21% du PMSS + 0,94% TA et TB)</i>	0,67% du PMSS + 0,56% TA et TB <i>(au lieu de 0,67% du PMSS + 0,52% TA et TB)</i>	1,37% des Tranches A, B et C <i>(au lieu de 1,45% des Tranches A, B et C)</i>

Pour rappel : Les taux de cotisations étaient inchangés depuis 2008 en Prévoyance et 2012 en Frais de Santé

Les taux du Régime Supplémentaire ainsi que des adhérents à titre facultatif demeurent quant à eux inchangés.

PASS : plafond annuel de la Sécurité sociale (plafond mensuel = 3 925 euros pour 2025)

TA : tranche A du salaire = partie du salaire inférieure au plafond de la Sécurité sociale

TB : Tranche B du salaire = partie du salaire comprise en 1 et 4 plafonds de la Sécurité sociale

TC : Tranche C du salaire = partie du salaire comprise entre 4 et 8 plafonds de la Sécurité sociale

Les régimes complémentaires

Zoom sur l'aide aux aidants

Les salariés Aidants bénéficient de plusieurs dispositifs dans le cadre :

- **du Régime de Professionnel Conventionnel (RPC) prévoyance ou sanré : les actions du HDS**
- **du contrat Complémentaire Prévoyance AXA : pour les entreprises ayant souscrit un contrat en complément du RPC.**

Objectifs :

- Accompagner un proche en perte d'autonomie ;
- Simplifier le quotidien du salarié Aidant et protéger sa santé ;
- Compléter les aides CPAM et CAF.



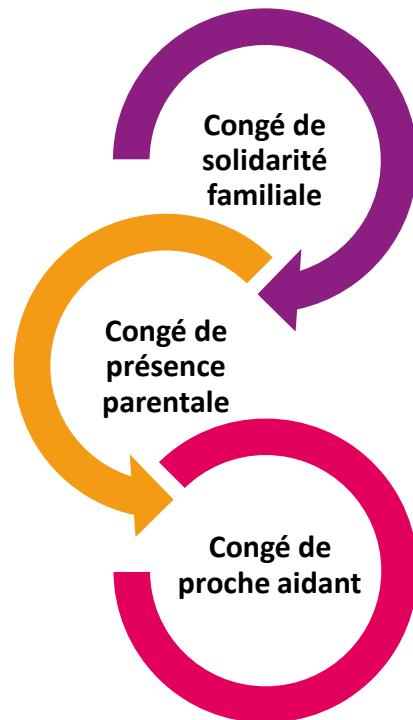
Le 9 janvier 2025, un accord collectif relatif aux salariés Aidants a été conclu dans la branche de l'industrie pharmaceutique. L'industrie du Médicament confirme son engagement en matière de responsabilité sociétale en signant le 1^{er} accord de branche relatif aux salariés aidants. Par cet accord, les partenaires sociaux souhaitent que la situation des salariés aidants soit prise en compte, ou continue d'être prise en compte, et que des réponses concrètes leur soient apportées afin de faciliter leur quotidien, tant dans la sphère personnelle que professionnelle. Les entreprises doivent se saisir de cet accord et des outils mis à leur disposition pour impulser ou poursuivre leur propre politique en faveur des aidants.

Votre contrat Prévoyance – Aides aux salariés Aidants



Les garanties pour les Aidants des contrats Complémentaires de Prévoyance AXA
(pour les entreprises ayant souscrit un contrat en complément du régime conventionnel)

PROTECTION DU REVENU DU SALARIE dans le cadre du :



1. Versement d'IJ complémentaires aux indemnités versées par un organisme public (CAF ou CPAM) ;
2. Un pack de services pour accompagner le salarié aidant.

Note : Nos contrats Complémentaires Prévoyance AXA prévoient également des garanties en cas de maladies graves.

LES SERVICES D'ASSISTANCE :

- **Le Care Manager** : un interlocuteur dédié au salarié Aidant ou Aidé.
Son rôle : écouter et accompagner le salarié, détecter les besoins, proposer des solutions adaptées + coordonner la mise en place des prestations + assurer le suivi et la qualité des services.
- Un accompagnement sur mesure, une gestion individuelle du dossier et un suivi pérenne.
- Protection de la santé de l'Aidant : prise en charge d'aides ménagères, auxiliaire de vie... qui s'ajoutent aux dispositifs prévus par le HDS, soutien psychologique.



Points d'attention gestion

Temps partiel thérapeutique, Démarches en cas d'invalidités

PAR L'ENTREPRISE

L'incapacité temporaire de travail doit être déclarée par l'entreprise dans un délai maximum de douze mois qui suit le premier jour de l'incapacité (de date à date)

PAR LE SALARIÉ

L'invalidité ou l'Incapacité Permanente totale ou partielle doit être déclarée par l'assuré dans un délai maximum de vingt-quatre mois qui suit la notification de rente de la Sécurité sociale.



Depuis le 1^{er} juillet, les assurés bénéficient d'un Espace Assuré prévoyance. Il leur permet notamment :

- De déclarer et de suivre leur dossier d'invalidité,
- De suivre les règlements effectués et de télécharger les décomptes de prestations (*lorsque les prestations sont versées à l'assuré uniquement*)
- De mieux comprendre le fonctionnement des garanties grâce à une FAQ dédiée
- De communiquer avec nos équipes et suivre leurs démarches

Une campagne d'information en cours auprès des assurés.

Incapacité : Prolongation des arrêts (disposition Sécurité sociale)

Depuis le 1^{er} septembre 2024 :

- Pour les ruptures inférieures ou égales à 48 h, les jours non prescrits ne sont pas indemnisés mais la prolongation n'est pas soumise à carence
- Pour les ruptures de 72 h (*ou supérieures*) :
 - Sans week-end ou jours fériés, les jours non prescrits ne sont pas indemnisés et la prolongation est soumise aux 3 jours de carence.
 - Avec week-end ou jours fériés, les jours non prescrits ne sont pas indemnisés. Un nouvelle carence devrait être appliquée.

Lorsqu'une affection de longue durée (ALD) est reconnue par le service médical, **le délai de carence ne s'applique qu'une fois sur le premier arrêt** prescrit en rapport avec cette ALD. Il n'est plus retenu sur les arrêts suivants, pour cette même affection, sur une période de 3 ans.

- ✓ En application de l'accord, les jours non prescrits et non indemnités par la Sécurité sociale ne sont pas indemnités par le RPC.
- ✓ En application de l'accord et de la convention collective, les jours non prescrits et non indemnités par la Sécurité sociale ne sont pas décomptés du maintien de salaire employeur.

Incapacité : Reprise en Temps partiel thérapeutique apgis

Le temps partiel thérapeutique est indemnisé au 1^{er} jour même si les droits à maintien de salaire ne sont pas épuisés (le salarié en temps partiel thérapeutique ne bénéficie pas du maintien de salaire employeur puisqu'il travaille à temps partiel mais il bénéficie des IJSS et des IJ prévoyance).

Il est nécessaire de déclarer les reprises de travail en temps partiel thérapeutique dès que vous en avez connaissance ainsi que le taux d'activité auquel le salarié reprend son activité.

Lorsque le salarié en temps partiel thérapeutique a un nouvel arrêt de travail, vous n'avez plus à déclarer les salaires des douze mois qui précèdent le nouvel arrêt. L'APGIS reprend la base de prestation de l'arrêt qui précède, éventuellement revalorisée.

Article 16.2.4. de l'accord : Lorsque l'assuré reprend le travail à temps partiel, le régime peut verser une indemnisation à condition que la sécurité sociale maintienne le versement de sa propre indemnité et selon les dispositions prévues dans le (s) contrat (s) du (des) organisme (s) d'assurance et/ ou le (s) règlement (s) de gestion lié (s) à ces contrats. Pour l'application de la règle dite de non-cumul, il est alors fait application des dispositions particulières prévues à l'article 16 du présent accord.

Invalidité : Impact des reprises de travail

apgis

Pension d'invalidité : quel impact de la reprise du travail sur son montant ?

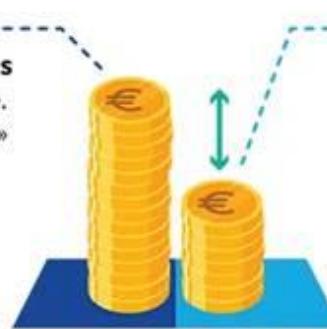
Si vous reprenez le travail, votre pension d'invalidité peut évoluer, car elle dépend de vos revenus éventuels.

Le calcul de votre pension

Chaque mois, son montant est calculé en comparant le « seuil » à toutes vos « ressources cumulées ».

Le seuil

Il s'agit des **revenus perçus avant d'être en invalidité**. On parle aussi de « **salaire** » ou de « **plafond de comparaison** ».



Les ressources cumulées

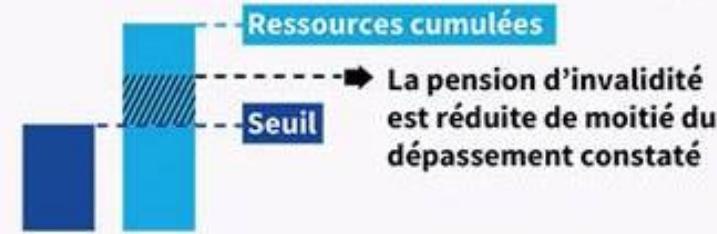
Il s'agit de **toutes vos sources de revenus perçues au cours des 12 derniers mois**, dont votre pension d'invalidité (salaires, revenus d'activité indépendante, indemnités journalières, allocations de chômage, etc.)

Suite aux évolutions des règles de plafonnement de la Sécurité sociale décret n°2022-257 du 22 février 2022 concernant les pensions d'invalidité, il a été nécessaire d'étudier l'impact de la limitation des pensions du Régime Obligatoire sur les rentes d'invalidité du RPC.

Cas n°1 :
vos ressources cumulées ne dépassent pas le seuil



Cas n°2 :
vos ressources cumulées dépassent le seuil



Le seuil de comparaison correspond :

- Soit au niveau du **salaire brut de la dernière année d'activité** avant votre passage en invalidité
- Soit au niveau du **salaire annuel moyen brut de vos 10 meilleures années d'activité**

Le calcul le plus avantageux pour le bénéficiaire est retenu, dans la limite du PASS (plafond annuel de la Sécurité sociale), à savoir **47 100 euros en 2025**. Si le montant le plus favorable au bénéficiaire dépasse ce plafond, le seuil de comparaison retenu est alors fixé à 47 100 euros.

Enfin, sachez que si le montant le plus avantageux pour vous est moins élevé que le montant du SMIC annuel brut, le seuil de comparaison retenu est le **SMIC annuel brut (21 621,60 euros en 2025)**.

Invalidité : Contrôle de la limitation au net d'activité apgis



Afin d'affiner le suivi des invalidités, les modalités de contrôle ont été revues via un envoi automatisé du formulaire de déclaration de situation en fonction de la date d'invalidité, prévoyant 2 relances avant une éventuelle suspension des prestations en cas de non réception des justificatifs.

L'ensemble des invalidités fait l'objet d'un contrôle de la situation de l'assuré.

Conformément aux règles de cumul des revenus, la limitation des prestations s'applique synthétiquement ainsi :



Pour les assurés sans activité : la limitation s'applique à la date de mise en service et la rente RPC est ensuite revalorisée chaque année selon l'indice de revalorisation du RPC tant que l'assuré ne reprend pas une activité.



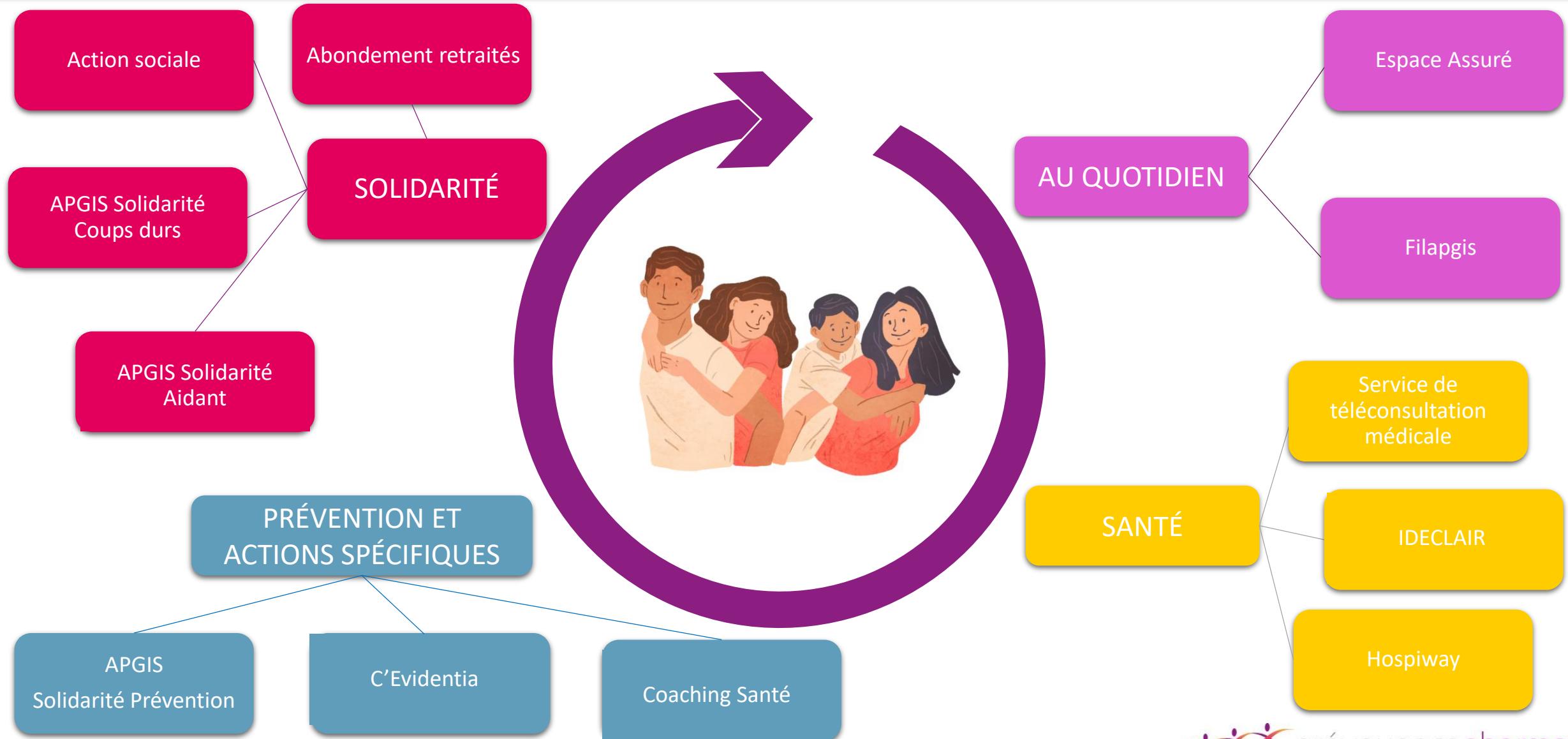
Pour les assurés avec activité :

- Si aucun changement dans sa situation, la rente RPC est revalorisée
- **En cas de changement de situation (modification du temps de travail, sortie des effectifs, variation sensible de la pension Sécurité Sociale, etc.), un nouveau contrôle de la limitation est effectué.**

Questions / Réponses

Des outils au service de vos salariés

Une offre globale de services d'action sociale et de prévention



Nouveautés

Soucieux d'être au plus proche de vos salariés, nous faisons évoluer nos outils

En matière de Frais de Santé

La gestion Industrie Pharmaceutique

apgis



Une relation Assuré performante

apgis



Environ 66 000 appels reçus sur la ligne dédiée à l'Industrie Pharmaceutique

Attention et écoute



Amabilité et courtoisie

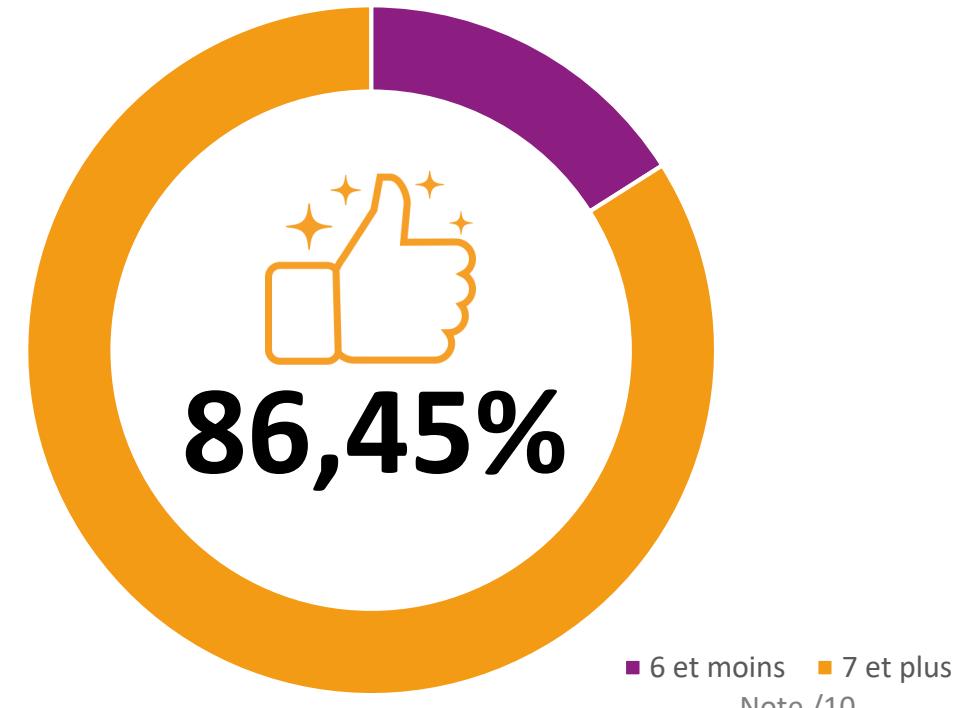


Temps accordé



Compréhension de la demande

Amabilité et courtoisie



Taux de prise d'appels constaté sur les 8 premiers mois 2025

Les nouveautés de la gestion santé

apgis



Annuaire santé sur l'espace assuré et l'appli mobile :

- Déjà disponible auprès des assurés, un annuaire des médecins, avec :
 - leurs coordonnées
 - leur conventionnement
 - leurs horaires de consultation
- Etendu à d'autres professionnels de santé (dentistes, psychologues, ostéopathes,...)
- Mise à disposition la localisation des défibrillateurs

Tiers payant hospitalisation ROC :

Mise en place des échanges dématérialisés (*demandes de prises en charge, facturations*) avec les établissements hospitaliers.

Les nouveautés de la gestion santé

apgis

Simulateur des frais dentaires



Estimation en temps réel

Besoin d'estimer le montant de vos remboursements de frais dentaires ?

Grâce au simulateur de frais de santé, il sera possible d'estimer en temps réel le montant d'un remboursement dentaire en fonction de la dépense prévue et des garanties prévues au contrat. Le service est accessible depuis l'espace assuré et l'application mobile, rubrique Mes services.



Les nouveautés de la gestion santé

apgis

Application Mobile : Nouvelle interface, un accès plus sécurisé



**Authentification renforcée
Méthode de connexion par
OTP**
Utilisation de la méthode de
connexion par OTP (One Time
Password)

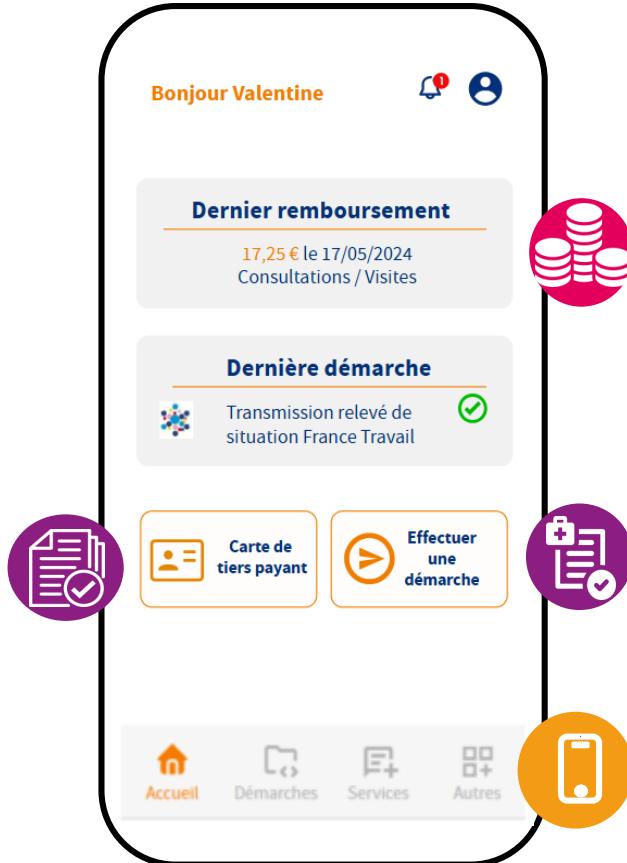


**Accès sécurisé par
reconnaissance
biométrique**
L'application se
déverrouille en utilisant
le Finger Print ou le Face
ID

Les nouveautés de la gestion santé

apgis

Application Mobile : Nouvelle interface, un design épuré et des fonctionnalités plus accessibles

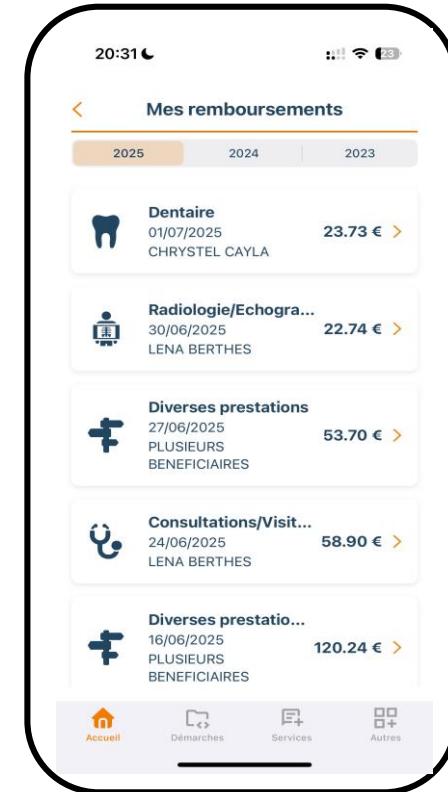


Visualisation instantanée du traitement des demandes et du dernier remboursement

Faciliter les démarches
Demande d'estimation ou de remboursement accessible depuis la page d'accueil

Navigation facilitée
La barre de menu permet d'accéder facilement aux démarches et aux services

Accès direct aux fonctionnalités les plus utilisées



En matière de Prévoyance

La gestion Prévoyance 2024 en chiffres

apgis



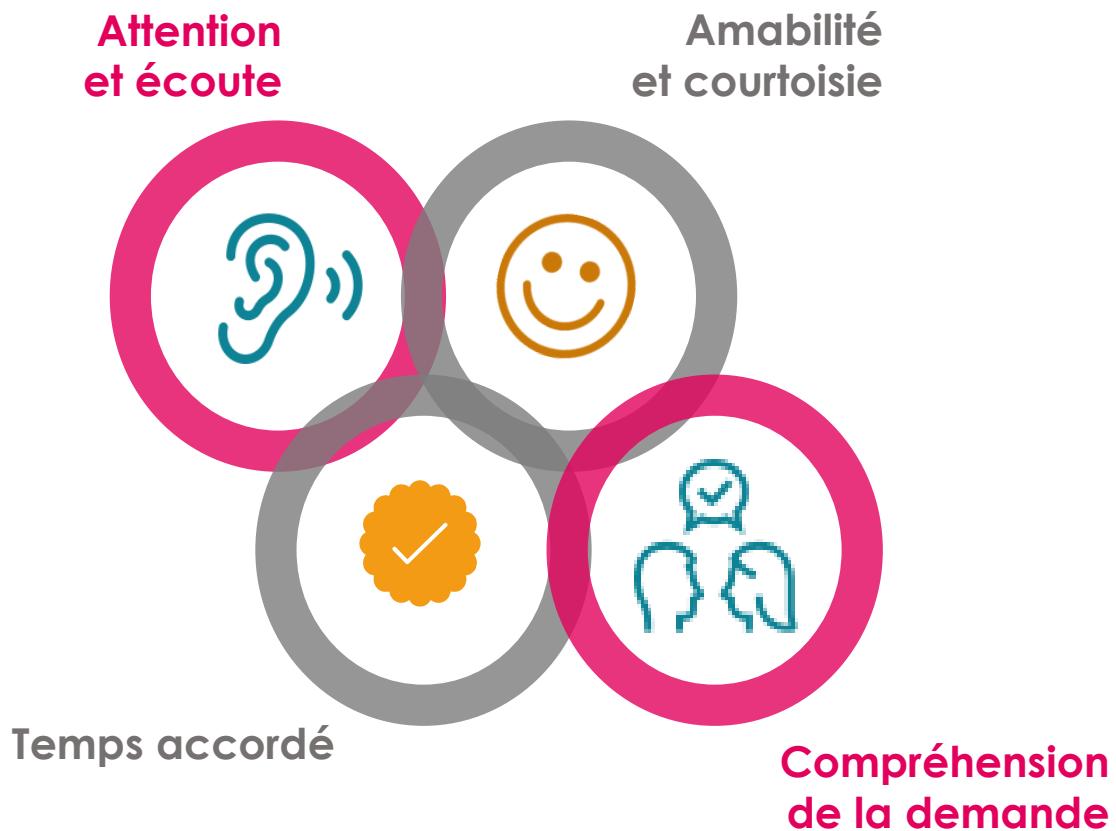
Une relation performante avec nos entreprises adhérentes et leurs salariés

apgis



66 388 appels reçus*

*pour l'ensemble des périmètres, y compris Industrie Pharmaceutique



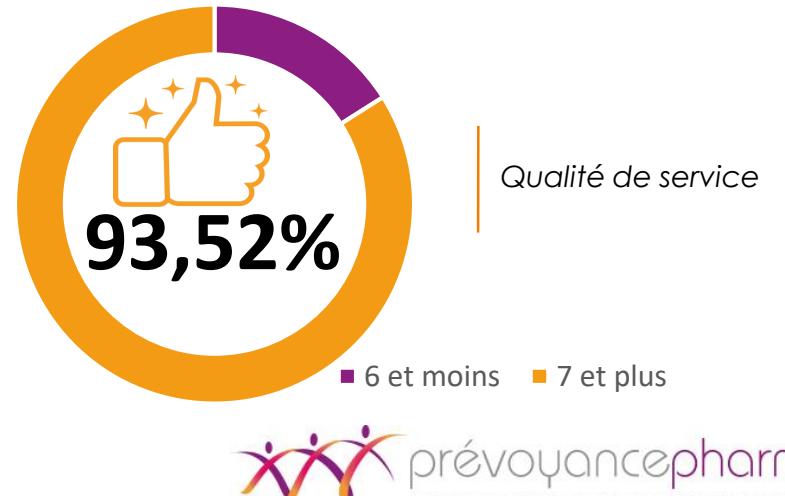
Les gestionnaires bénéficient de formations régulières en interne ou par des intervenants extérieurs, sur les points techniques les plus complexes.

Par ailleurs, il existe une polyvalence entre les différentes équipes en vue de pouvoir absorber les pointes d'activité.

Des numéros de téléphone dédiés permettant la prise en charge des appels par des gestionnaires formés aux particularités des différents périmètres gérés :

Les prestations prévoyance nécessitant une écoute particulière du fait de leur origine (incapacité, invalidité, licenciement), l'APGIS a fait le choix de confier la gestion des appels téléphoniques aux pôles prévoyance.

L'équipe dédiée en charge de la gestion des capitaux et rentes liés à un décès a été formée par un organisme habilité à l'accueil et à l'écoute des personnes en situation de deuil



Les services déjà accessibles



L'espace assuré, également accessible à partir de l'appli mobile : téléchargement de la carte TP, consultation des remboursements, désignation de bénéficiaire(s).

L'espace entreprise : consultation des documents, fiche de paramétrage, consulter les DSN, suivre les arrêts de travail...



La Téléconsultation médicale 24h/24 et 7j/7, en France et à l'étranger.



IDECLAIR : un service d'information, d'analyse et de conseil sur l'optique, le dentaire et l'audioprothèse.



Hospiway : l'accompagnement lors d'une hospitalisation (classement des établissements, comparateur de tarifs, check-list...).



Aide au retour à l'emploi pour les salariés en arrêt de travail longue durée avec Previa;



Action sociale, prévention, solidarité

Des actions de Préventions et de Solidarité au profit des Salariés et Anciens Salariés

Action sociale, prévention, solidarité

Différents dispositifs pouvant aider les salariés ou anciens salariés selon les besoins

**HDS
du RPC – Fonds
sociaux
(gestion
APGIS)**

AXA Entraide

HANDIEM

**Fonds social
retraite
(KLESIA AGIRC
ARRCO)**

Travaux en cours pour simplifier les démarches et orienter les demandes vers le/ les organismes susceptibles de répondre au mieux aux besoins détectés

Un accompagnement de chaque instant

HDS du RPC

En complément des actions de solidarité, l'APGIS met à la disposition des bénéficiaires du régime le service **Filapgis** qui permet d'accompagner et d'orienter en cas de difficultés. Ce service est intégralement pris en charge par l'APGIS.



FILAPGIS

Des conseillers **à l'écoute** des assurés sur les problématiques de la **vie quotidienne** : enfant, emploi, santé, perte d'autonomie, endettement...

- ✓ Un bilan de situation individuel
- ✓ Conseil et orientation vers des acteurs spécialisés
- ✓ Redirection vers les services d'assistance ou vers Apgis solidarité

Sur la base du volontariat des salariés, Filapgis met en œuvre un accompagnement personnalisé sur les thématiques suivantes :

- **Aide au retour à l'emploi,**
- **Coups durs en cas de décès d'un proche ou d'un accident de la vie,**
- **Relation Aidant/Aidé**, soutien orienté vers l'aidant en cas d'entrée en dépendance ou de difficulté à assurer cette charge additionnelle
- **Fragilité financière** : Aider ou accompagner la personne qui rencontre une situation de précarité financière
- **Prévention Santé** : sensibiliser le bénéficiaire à la prévention et l'aider à entrer dans une démarche de suivi approprié



APPELEZ NOS CONSEILLERS

Au 09 69 39 75 52

(numéro Cristal, appel non surtaxé)



INFORMEZ-VOUS EN LIGNE

filapgis.apgis.com

Le Haut Degré de Solidarité : un soutien supplémentaire pour les salariés

HDS du RPC

Le HDS : des aides et de la prévention à destination des plus fragiles

- Le HDS ou DES été mis en place dans le cadre des accords des branches professionnelles (recommandation) afin de collecter à minima **2 % des cotisations des régimes de santé et de prévoyance.**
- Son objectif est de financer des **actions de solidarité et de prévention** en faveur des salariés, via un fonds de solidarité, en complément des garanties.
- **Les partenaires sociaux**, représentant employeurs et salariés, définissent les actions et en déterminent les modalités d'application.
- Les actions du HDS doivent être uniquement « **à caractère non directement contributif** », comme de **la prise en charge totale ou partielle de cotisations**, les **actions de prévention** et de **l'action sociale**.



Une cellule dédiée

SOLIDARITE « AIDANT »

Si vous aidez un proche en situation de perte d'autonomie ou un enfant handicapé, vous pouvez obtenir une participation à hauteur de 900 €*

SOLIDARITÉ « COUPS DURS »

En cas de maladie grave, d'hospitalisation ou de décès d'un membre de votre famille, vous pouvez demander une participation à hauteur de 900 €*

SOLIDARITE « PRÉVENTION »

Pour soutenir une démarche de prévention, vous pouvez bénéficier d'un remboursement de vos dépenses* en matière de troubles de l'alimentation, de troubles de l'orientation ou encore de dépistage

La cellule dédiée et expérimentée de l'APGIS coordonne les dispositifs d'action sociale :

- ✓ Fonds social dédié,
- ✓ Action sociale : aides financières individuelles, actions collectives ou actions de prévention.

Depuis 2016, nous accompagnons dans le déploiement des actions suivantes :

ABONDEMENT RETRAITÉS

Réduction du montant de la cotisation, en fonction du montant du revenu de remplacement

ACTIONS DE « PREVENTION »

Coaching santé, risques psychosociaux, TMS (intervention d'ostéopathes dans les entreprises).

C'EVIDENTIA

Le bilan visuel en téléconsultation et les bonnes pratiques pour prendre soin de sa vue

ACTION SOCIALE

Vous pouvez demander une allocation exceptionnelle auprès du fonds social de votre branche en cas de dépenses importantes, compte tenu de vos ressources

* Sous critère d'éligibilité et dans la limite des plafonds prévus pour chaque prestation



APPElez NOS CONSEILLERS
Au **01 49 57 45 30**



hds@apgis.com



Les formulaires sont téléchargeables à partir de votre espace assuré – onglet Solidarité

Pour répondre au plus près aux besoins de nos clients

Une action de prévention et d'accompagnement social KLESIA AGIRC ARRCO construite autour **de 7 parcours ...**

1 Parcours d'accompagnement **Ecoute Conseil Orientation (ECO)**

2 Parcours d'accompagnement **Vivre ma vie d'aidant**

3 Parcours d'accompagnement **Vivre ensemble le handicap**

4 Parcours d'accompagnement **Vivre un quotidien plus serein**

5 Parcours d'accompagnement **Vivre sa carrière**

6 Parcours d'accompagnement **Prévenir pour mieux vivre**

7 Parcours d'accompagnement **Vivre un deuil**

... que l'on retrouve sur le site KLESIA.fr





Vos
enjeux

Bilan et solutions personnalisées

Parcours d'accompagnement **ECO : Ecoute, Conseil, Orientation**

- **Accompagnement** par nos équipes d'Action Sociale selon le principe d'intervention ECO :
 - ✓ Ecoute attentive
 - ✓ Conseils sur les démarches à mener
- **Orientation** auprès de nos partenaires spécialisés



Nos
solutions

Salariés aidants

Parcours d'accompagnement « Vivre ma vie d'aidant » :

- **Actions entreprises** : sensibilisation et accompagnement des salariés (webinaires, arbre aux aidants, exposition, points écoute, coaching aidants...)
- **Label ESA Cap'Handéo** pour accompagner et valoriser l'engagement des entreprises en faveur de leurs salariés aidants
- **Outils digitaux pour se repérer dans sa vie d'aidant et trouver des relais** : Ma Boussole Aidants et KIT'AIDE
- **Accompagnement des salariés aidants** : aides financières, séjours de répit
- **Partenariats majeurs** :
 - ✓ Avec nos proches : ligne d'écoute permettant de soutenir les aidants, soutien numérique Clic et Moi
 - ✓ Solutions de répit pour les aidants : Bulle d'Air, VRF, Réseau Passerelles, Œuvre Falret, Equiphoria, France Alzheimer...
 - ✓ Unis Cité / SC2S : soutien des aidants par les jeunes volontaires en service civique (visites à domicile et sorties collectives)
 - ✓ Clic et Moi , sous-parcours « Bien Vivre le Numérique » propose des ateliers de formations pour lutter contre l'illectronisme

Vos
enjeux

Nos
solutions



Handicap

Parcours d'accompagnement « Vivre ensemble le handicap »

- **Actions entreprises** : sensibilisation en présentiel (comptoir handicap, arbre aux préjugés) et en distanciel (webinaire live, quizz et escape game)
- **Accompagnement des salariés fragilisés par le handicap ou la maladie** :
 - ✓ Aides financières pour adapter le logement, financer des appareillages et le soutien à domicile
 - ✓ Séjours de répit et séjours d'accompagnement à la reprise d'activité pour les personnes en rémission de cancer ou touchées par un AVC
- **Partenariats** :
 - ✓ Financement de solutions de répit ou de vacances adaptées : Réseau Passerelles, Œuvre Falret, Equiphoria
 - ✓ Ma Boussole Aidants : outil digital intégrant des solutions de proximité (conseils, témoignages, accueil, répit...)
 - ✓ Envie Autonomie : le back market du matériel médical reconditionné à des prix accessibles



Salariés fragilisés par des problématiques budgétaires ou de santé

Parcours d'accompagnement « Vivre un quotidien plus serein »

- **Accompagnement des salariés** :
 - ✓ Aides financières exceptionnelles en cas de difficultés budgétaires ou sociales
 - ✓ Séjour Maison de la vie suite à un cancer et Maison de l'AVanCé suite à un AVC

Vos
enjeux

Nos
solutions



Préparation retraite

Parcours d'accompagnement Vivre sa carrière

- **Offre communautaire** avec le parcours digital Agirc-Arrco : espace d'info pour accompagner les futurs retraités
- **Entretien Information Retraite (EIR)** et Capsules retraite
- **Stage de préparation retraite** communautaire de 1 ou 2 jours
- **Sensibilisation retraite Klesia** (1 jour)
- **Parcours individuel d'accompagnement vie active / retraite** avec Alphonse



Prévention

Parcours d'accompagnement Prévenir pour mieux vivre

- **Prévention aux gestes qui sauvent**
- **Prévention des risques routiers**
- Clic et Moi , sous-parcours « Bien Vivre le Numérique » propose des ateliers de formations pour lutter contre l'illectronisme



Deuil

Parcours d'accompagnement « Vivre un deuil »

- Guide « vivre un deuil en entreprise » à destination des RH et des managers : repères pour accompagner les salariés en deuil
- **Accompagnement des salariés endeuillés :**
 - ✓ Séjours deuil de 5 jours avec l'OCIRP
 - ✓ Aides financières exceptionnelles à destination des salariés en deuil

Questions / Réponses

Les intervenants

Isabelle AKIAN

Noëlle BOGUREAU

Delphine BOUZY GROS

Marie CANONICI

Eric LAURENT

Pascal MARON

David RIBOH

vous remercient
de votre attention

ANNEXES

La Téléconsultation médicale



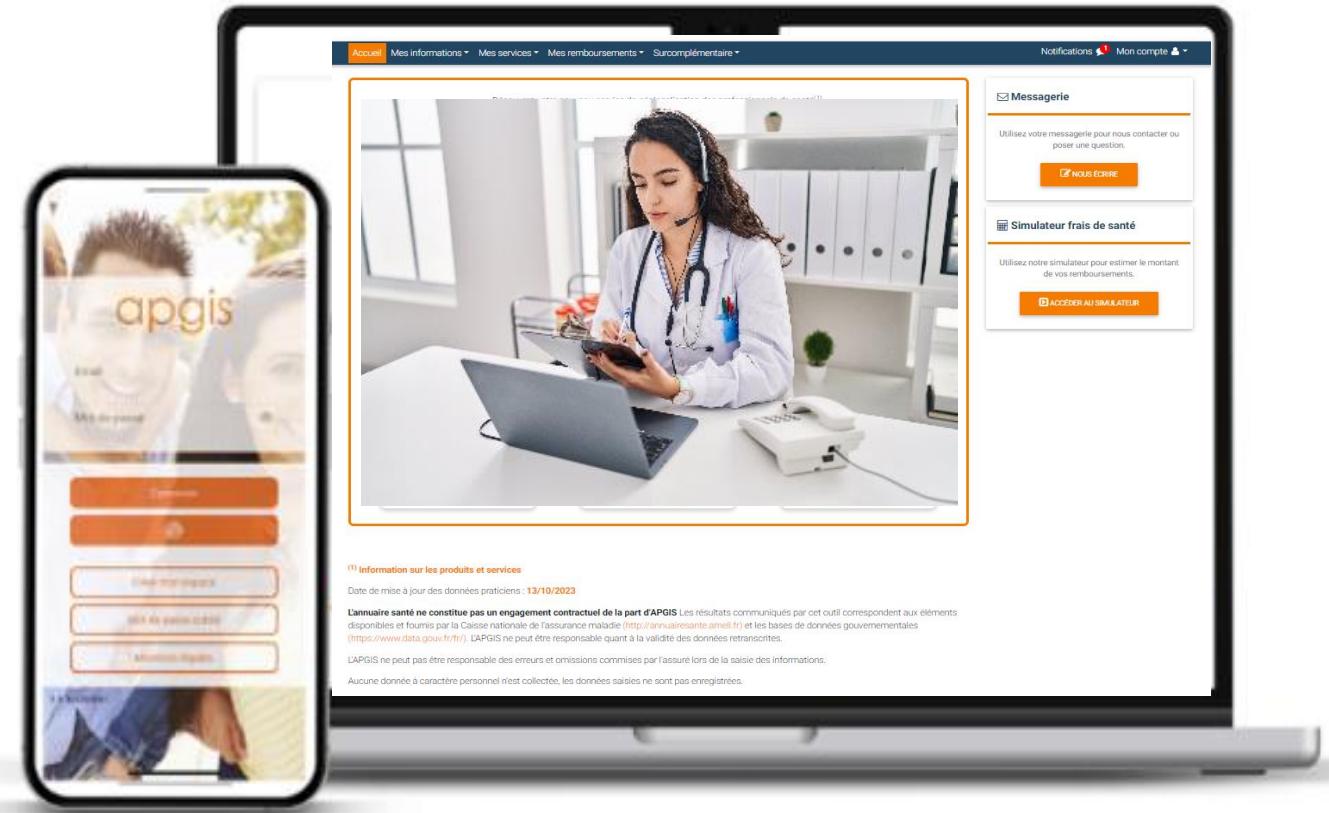
7j/7 et 24h/24

Besoin d'un médecin
durant les congés ?

Grâce à la téléconsultation médicale, vos salariés et ayants droit couverts par le régime ont la possibilité de consulter un professionnel de santé 7j/7, 24h/24, où que vous soyez.

La consultation peut se faire par chat, par visioconférence.

Service accessible depuis leur espace assuré, rubrique Mes services.



UN NUMÉRO SANS SURCOÛT

09 69 36 27 05 ou depuis l'étranger +33 9 69 36 27 05



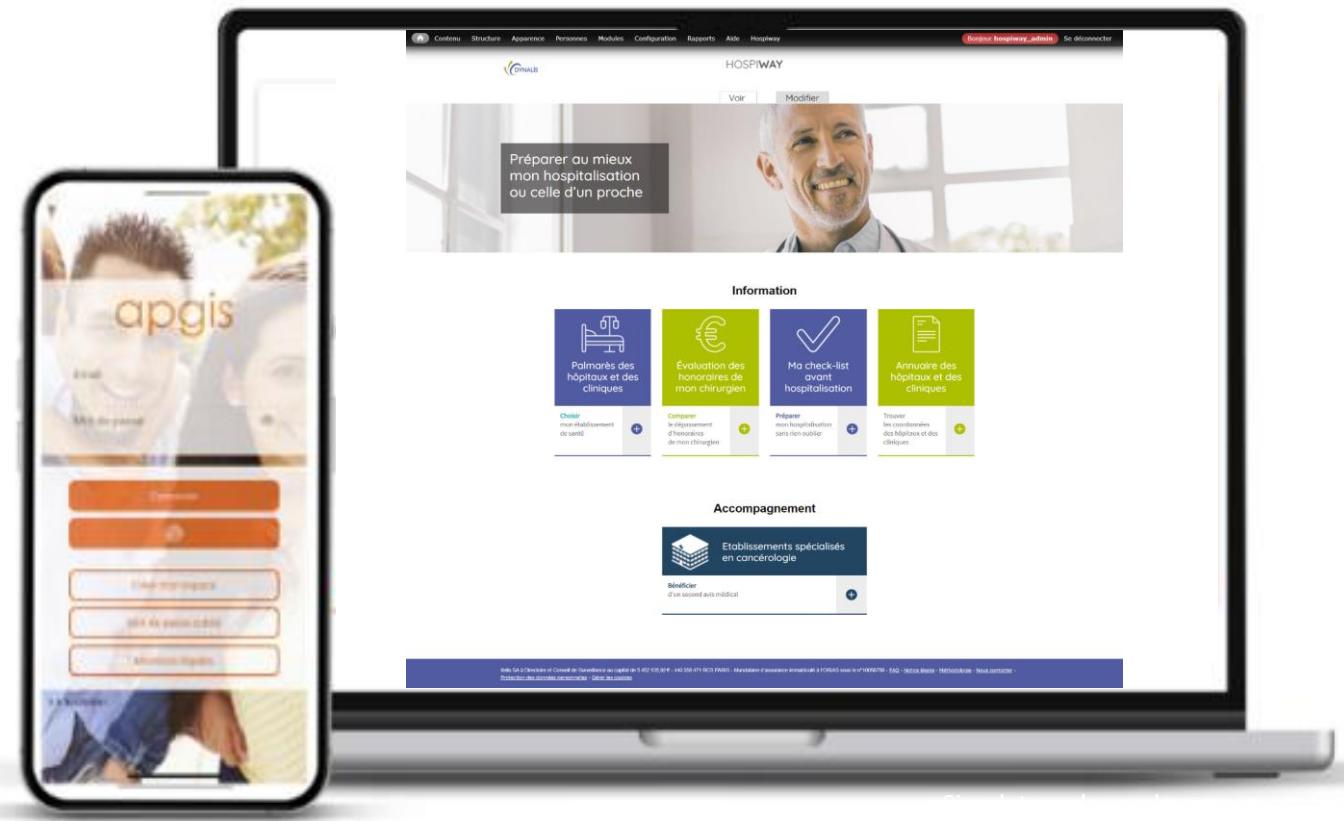
EN LIGNE

bonjourdocteur.com



Votre salarié doit être hospitalisé mais comment être sûr de choisir le bon établissement hospitalier pour votre pathologie et estimer le niveau de tarif du praticien ? Hospiway vous accompagne à toutes les étapes de votre hospitalisation grâce à :

- ✓ Son classement des meilleurs établissements de santé, en fonction des pathologies
- ✓ Son comparateur de tarifs, basés sur les dépassements d'honoraires pratiqués pour une même opération dans une même région
- ✓ Sa check-list pour vous aider à préparer sereinement votre hospitalisation de votre arrivée dans l'établissement au retour à domicile.





Service d'information, d'analyse et de conseil sur l'optique, le dentaire et l'audioprothèse. Avant d'engager soins et dépenses, l'assuré demande au praticien un devis et le transmet à l'APGIS.

Analyse de devis :

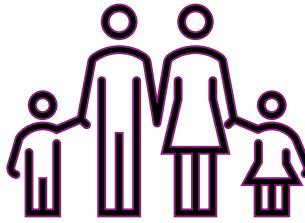
- Quantitative : sous 48 h, estimation du montant du remboursement complémentaire et du reste à charge de l'assuré
- Qualitative : commentaires sur l'équipement / les soins et le niveau de prix proposés

Si l'assuré fait réaliser les soins auprès du praticien consulté sur la base du devis transmis à l'APGIS, il est dispensé de l'avance des frais, pris en charge par le Régime.

Avantages

- ✓ Faciliter l'accès aux soins
- ✓ Apporter un conseil et une analyse à l'assuré
- ✓ Aider à gérer les dépenses de santé
- ✓ Accéder à des professionnels de santé, partenaires de l'APGIS
- ✓ Favoriser le tiers payant sur les actes coûteux

Désignation de bénéficiaire en ligne



Le décès est un évènement important et sensible. Votre Régime de prévoyance conventionnel vous apporte la qualité et la réactivité qui s'imposent. Seule une gestion très professionnelle de la désignation de bénéficiaires permet d'éviter les situations délicates en terme de délais ou de preuves.

The screenshot shows the homepage of the 'Assuré' platform. At the top, there are navigation links: 'Accueil', 'Mes informations', 'Mes services', and 'Mes remboursements'. On the right side, there are links for 'Solidarité', 'Notifications', and 'Mon compte'. Below the navigation, there's a summary box showing 'Montant du dernier remboursement' (54,85€, 09/01/2023), a 'Détails' link, and a 'Accéder à tous mes remboursements' link. The main content area has several sections: 'Mes démarches' (Transmettre une facture, Transmettre un document, Suivre mes démarches), 'Messagerie' (with a 'NOUS ÉCRIRE' button), 'Téléchargement' (Carte de tiers payant, Certificat d'affiliation), and 'Informations' (Carte de Tiers Payant 2023). The 'Choix d'option et de bénéficiaires en cas de décès' button is highlighted with a purple circle and connected by a purple arrow to the 'Le saviez vous?' text.

Le saviez vous ?

Depuis votre espace assuré, vous pouvez effectuer votre désignation de bénéficiaire et choix d'option. Un outil simple, intuitif et sécurisé pour déclarer ou actualiser la désignation de bénéficiaires.

Pop-up de prévention

OBJECTIF :
Mettre à disposition des assurés, de façon souple, des messages de prévention adaptés



COMMENT ?

1. Apparition d'un pop-up lors de la connexion sur les espaces
2. Déploiement d'un carrousel « informations » dans l'espace reprenant les derniers messages



The image shows a smartphone with a prevention message pop-up and a main application interface.

Pop-up message: "LE SAVIEZ-VOUS ?" (Did you know?)

Content of the pop-up:

12 % des femmes entre 50 et 74 ans ne se sont jamais fait dépister. Plus les cancers du sein sont détectés tôt et plus les chances de guérison sont importantes.
Par ailleurs, détectés à un stade précoce, ils nécessitent, en général, des traitements moins lourds et moins agressifs, avec moins de séquelles.
Tous les 2 ans, de vos 50 à vos 74 ans, le Centre régional de coordination des dépistages des cancers de votre région (CRCDC) vous adresse une invitation à participer à ce dépistage. Cette invitation contient une liste des radiologues agréés dans le cadre du programme national de dépistage des cancers du sein.

Main application interface: "ogis" (Logo)

User profile: LEO DURAN | Déconnexion

Navigation menu:

- Mes démarches
- Transmettre un document
- Suivre mes démarches

Icons:

- Assureur : santé
- Tiers Payant Optique
- Service C Evidentia

Other sections:

- Messagerie: Utilisez votre messagerie pour nous contacter ou poser une question. NOUS ÉCRIRE
- Téléchargement: Votre carte de tiers payant est téléchargeable et imprimable ci-dessous. CARTE DE TIERS PAYANT
- Certificat d'affiliation: Votre certificat d'affiliation est téléchargeable et imprimable ci-dessous. CERTIFICAT D'AFFILIATION
- Simulateur frais de santé

Une cinquantaine de messages traitant de plusieurs thématiques :

- La nutrition, l'activité physique, la santé buccodentaire...)
- La santé mentale et les addictions
- Les grandes campagnes nationales de dépistage (cancers notamment)
- La sécurité des systèmes d'information et les arnaques



Des messages adaptés à la situation du salarié (âge, enfants...)



Quel en est son coût?

Niveau Régime Professionnel Conventionnel

Situations	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année et Plus
21 120 € ou moins	59,27 €	67,29 €	75,31 €	83,33 €	92,65 €
de 21 121 € à 26 400 €	64,27 €	72,29 €	80,31 €	88,33 €	97,65 €
de 26 401 € à 34 320 €	73,77 €	81,79 €	89,81 €	97,83 €	107,15 €
Supérieur à 34 320 €	89,27 €	97,29 €	105,31 €	113,33 €	122,65 €
CONJOINT	122,65 €	122,65 €	122,65 €	122,65 €	122,65 €
ENFANT	54,23 €	54,23 €	54,23 €	54,23 €	54,23 €

Niveau Régime Professionnel Conventionnel et Régime Supplémentaire

Situations	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année et Plus
21 120 € ou moins	70,76 €	81,57 €	92,49 €	103,31 €	115,52 €
de 21 121 € à 26 400 €	75,76 €	86,57 €	97,49 €	108,31 €	120,52 €
de 26 401 € à 34 320 €	85,26 €	96,07 €	106,99 €	117,81 €	130,02 €
Supérieur à 34 320 €	100,76 €	111,57 €	122,49 €	133,31 €	145,52 €
CONJOINT	145,52 €	145,52 €	145,52 €	145,52 €	145,52 €
ENFANT	69,34 €	69,34 €	69,34 €	69,34 €	69,34 €

Soutenir le salarié lorsqu'il devient aidant d'un proche (dépendant ou handicapé)

- **Un remboursement forfaitaire jusqu'à 900 €⁽¹⁾ pour l'aidant** (salarié/ancien salarié et ses ayants-droit majeurs couverts également par le RPC) si ces derniers ont un enfant handicapé ou s'ils aident un proche en situation de perte d'autonomie.
- **Qu'entend-t-on par Aidé ?**
- La personne aidée doit percevoir à l'une des allocations suivantes :
 - Allocation d'Éducation pour Enfant Handicapé (catégorie 2 à 6),
 - Prestation de Compensation du Handicap (PCH),
 - Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) classé de GIR 1 à 3,
 - Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Ils peuvent également demander le versement d'une allocation complémentaire à celle de la Sécurité sociale en cas de congé proche aidant, congé de présence parentale, congé de solidarité familiale, dans la limite du forfait de 900 € par couple aidant/ aidé.

⁽¹⁾ Sous critère d'éligibilité et dans la limite des plafonds prévus pour chaque prestation.

Dispositif aidant

Liste des dépenses remboursables et budget unitaire maximum de prise en charge au titre du Dispositif Aidant (incluant les charges et taxes de toute nature)

Prestations	Qui est concerné ?	Plafond de remboursement
Garde d'enfants - Accompagnement école/activités extra-scolaire	Enfants de l'Aidant	22 €/h
Aide ménagère Garde des ascendants - Garde malade	L'Aidé	22 €/h
Livraison de courses - Livraison de médicaments - Portage de repas	L'Aidé	25€/livraison
Organisation soins à domicile	L'Aidé	250 €
Frais de transport de l'Aidé	L'Aidé pour raison médicale	25 €/course
Frais de transport de l'Aidant	L'Aidant pour se rendre auprès de l'Aidé	900 €

Dispositif aidant

Liste des dépenses remboursables et budget unitaire maximum de prise en charge au titre du Dispositif Aidant (incluant les charges et taxes de toute nature)

Prestations	Qui est concerné ?	Plafond de remboursement
Bilan Ergothérapeute	L'Aidé	350 €/bilan
Bilan et suivi nutritionnel	L'Aidé	50 €/bilan 30 €/consultation
Bilan social	L'Aidé	145 €/bilan
Bilan et suivi psychologique	L'Aidant	300 €/bilan 45 €/consultation
Coaching ciblé	L'Aidant	200 €/coaching
Téléassistance	L'Aidé	25 €/mois

Dispositif coups durs

Soutenir le salarié et sa famille dans un moment difficile

- **Un remboursement forfaitaire jusqu'à 900 €⁽¹⁾** pour le salarié/ancien salarié et ses ayants-droit majeurs en cas de maladie grave (*selon une liste définie*), en cas de décès d'un membre de la famille ou en cas d'hospitalisation.
- **Conditions :**
 - **Décès : demande dans les trois mois** qui suit le décès d'un membre de la famille (conjoint, ascendant, descendant),
 - **Hospitalisation : demande dans les trois mois** qui suivent la sortie d'hospitalisation d'au moins 4 jours continus,
 - **Maladie grave :** cancer, AVC, pathologie cardiaque invalidante...

Si le salarié est atteint de l'une des pathologies suivantes : accident vasculaire cérébral invalidant, infarctus ou pathologie cardiaque invalidante, parkinson non équilibré, insuffisance rénale dialysée décompensée, suite de transplantation d'organe, sclérose en plaques ou cancer, il peut demander le « forfait maladie redoutée », **c'est-à-dire le versement unique d'une aide de 750 €, auquel s'ajoute le remboursement forfaitaire de 150 € lié à vos dépenses.**

⁽¹⁾ Sous critère d'éligibilité et dans la limite des plafonds prévus pour chaque prestation.

Dispositif coups durs

Liste des dépenses remboursables et budget unitaire maximum de prise en charge au titre du Dispositif Coups Durs (incluant les charges et taxes de toute nature)

Prestations	Qui est concerné ?	Décès	Hospita-lisation	Maladie grave	Plafond de remboursement
Garde d'enfants Accompagnement école/activités extra-scolaire Garde des ascendants	Enfants du Bénéficiaire Ascendants du Bénéficiaire	X	X	X	22 €/h
Aide ménagère - Garde malade	Le Bénéficiaire		X	X	22 €/h
Livraison de courses - Livraison de médicaments - Portage de repas	Le Bénéficiaire		X	X	25€/livraison
Organisation soins à domicile	Le Bénéficiaire		x	x	250 €
Frais de transport	Le Bénéficiaire ou un membre de sa famille venant l'aider	X	X	X	25 €/course

Dispositif coups durs

Liste des dépenses remboursables et budget unitaire maximum de prise en charge au titre du Dispositif Coups Durs (incluant les charges et taxes de toute nature)

Prestations	Qui est concerné ?	Décès	Hospita-lisation	Maladie grave	Plafond de remboursement
Garde d'enfants Accompagnement école/activités extra-scolaire Garde des ascendants	Enfants du Bénéficiaire Ascendants du Bénéficiaire	X	X	X	22 €/h
Aide ménagère - Garde malade	Le Bénéficiaire		X	X	22 €/h
Livraison de courses - Livraison de médicaments - Portage de repas	Le Bénéficiaire		X	X	25€/livraison
Organisation soins à domicile	Le Bénéficiaire		x	x	250 €
Frais de transport	Le Bénéficiaire ou un membre de sa famille venant l'aider	X	X	X	25 €/course

Dispositif coups durs

Liste des dépenses remboursables et budget unitaire maximum de prise en charge au titre du Dispositif Coups Durs (incluant les charges et taxes de toute nature)

Prestations	Qui est concerné ?	Décès	Hospita-	Tisati Maladie	grave	Plafond de remboursement
Bilan Ergothérapeute	Le Bénéficiaire		X	X		350 €/bilan
Bilan et suivi nutritionnel	Le Bénéficiaire		X	X		50 €/bilan 30 €/consultation
Bilan social	Le Bénéficiaire	X	X	X		145 €/bilan
Bilan et suivi psychologique	Le Bénéficiaire	X	X	X		300 €/bilan 45 €/consultation
Coaching ciblé	Le Bénéficiaire	X	X	X		200 €/coaching
Second avis médical	Le bénéficiaire		X	X		350 €/dossier

Prise en charge d'actes de prévention

Dans le cadre du dispositif de Haut degré de solidarité (HDS) ou du fonds social mis en place au sein d'une branche professionnelle, les assurés, et éventuellement leurs ayant droit, peuvent bénéficier du remboursement de certaines dépenses, dans la limite d'un plafond annuel. Exemples :

Prévention des troubles de l'alimentation (sur prescription médicale)

Prise en charge des dépenses dans la limite de **240 € par année civile et par bénéficiaire** :

- **Bilan nutritionnel** : 50 € par bilan
- **et /ou consultation diététique** : 30 € par séance

Prévention des troubles de l'orientation dans le temps ou dans l'espace (sur prescription médicale)

Prise en charge des dépenses, dans la limite de **600 € par année civile et par bénéficiaire** :

- **Bilan psychomoteur** : 90€ pour le bilan initial
- **Et/ou séance de psychomotricité** : 40 € par séance.

Prise en charge des dépenses, dans la limite de **600 € par année civile et par bénéficiaire** :

- **Bilan ergothérapeute** : 90€ pour le bilan initial
- **Et/ou séance d'ergothérapeute** : 40 € par séance.

Dépistage

Remboursement des tests de dépistage non remboursés (exemple : trisomie 21, cancer du côlon...), des tests d'ovulation et des tests de grossesse non remboursés dans la limite de **180 € par année civile et par bénéficiaire**.

C'Evidentia : Prévention Visuelle



Vous aider à améliorer votre confort au quotidien en réalisant:

- **un bilan visuel en téléconsultation**
- **En assistant aux actions de préventions ponctuelles :**
 - Webinar travail sur écran
 - Webinar yoga des yeux



C'EVIDENTIA
L'opticien de votre entreprise

apgis

prévoyancepharma
Le régime de prévoyance des salariés de l'industrie pharmaceutique

A screenshot of a computer monitor displaying a visual acuity test chart with letters 'D', 'E', 'P', 'Z', 'H', 'U', 'R', 'X', 'A', 'B', 'C', 'F', 'G', 'I', 'K', 'L', 'M', 'N', 'O', 'S', 'T', 'V', 'W', 'Y', 'Z'. Below the monitor, a person's hands are visible interacting with a keyboard. A text overlay reads: "Le meilleur geste pour améliorer son confort au quotidien ? Vérifier sa vue !". A blue button at the bottom right says "Je teste ma vue".

Vous aussi, vous ressentez une fatigue visuelle ?
Rassurez-vous, 41% des français partagent ce ressenti !

Pour vous aider à améliorer votre confort au quotidien et à travers son partenariat avec C'Evidentia, les partenaires sociaux du régime de l'industrie pharmaceutique et l'APGIS sont heureux de **vous offrir un bilan visuel réalisable en téléconsultation**.

Où que vous soyez, il vous suffit de prendre rendez-vous en quelques clics pour profiter de ce test de vue ! Vos proches peuvent aussi en bénéficier !

Pourquoi réaliser un bilan visuel ?

Ce bilan, réalisé par un professionnel de santé, vous permettra d'en savoir plus sur ce qui peut être mis en place pour améliorer votre confort visuel au quotidien !

Une équipe d'opticien(ne)s diplômé(e)s à votre disposition

<https://www.prevoyancepharma.com/avec-cevidentia-prenez-soin-de-votre-vue/>

Troubles Musculo-squelettiques



Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent 87 % des maladies professionnelles en France, et engendrent plus de 21 millions de jours d'arrêt de travail chaque année : votre rôle dans la prévention santé n'a jamais été aussi crucial !

Les partenaires sociaux de la branche et l'Apgis vous accompagnent sur cette problématique et mettent en place cette année **l'intervention d'ostéopathes diplômés dans l'entreprise.**

4 thématiques sont proposées aux entreprises qui retiennent une thématique par établissement :

- - Réveil Musculaire
- - Etirement musculaire
- - Prévention gestes et Postures
- - Travail sur écran



Risques Psychosociaux

Dans un environnement marqué par des évolutions sociétales majeures et des transformations profondes en termes de modes de travail et de technologie, le bien-être au travail et la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) sont devenus des sujets incontournables.

Alléger votre charge mentale, prendre le temps de gagner du temps, hyperconnexion : éteindre ou apprivoiser ?
4 conférences dédiées aux métiers de l'industrie pharmaceutique, animées par une coach professionnelle certifiée et spécialisée en neurosciences.
En visioconférence *live* et en *replay* pendant 1 an.



Entretien d'orientation prévention et Coaching santé

Un bilan santé prévention de 20 minutes avec une infirmière, par téléphone

- Identifier les leviers possibles pour prendre soin de sa santé
- Bénéficier de premiers conseils simples et adaptés à son mode de vie
- Être orienté vers le coaching Santé le plus adapté

Des coachings santé pour améliorer durablement ses habitudes de vie

6 coachings, réalisés par des professionnels de santé, pour vous accompagner à mieux prendre soin de vous :

- ✓ Sommeil
- ✓ Nutrition
- ✓ Gestion du stress
- ✓ Santé cardiovasculaire
- ✓ Activité physique
- ✓ Douleurs chroniques

